

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 juin 2025**

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 25/06/2025

Berger  
Levrault

ID : 026-212601249-20250623-DEL\_2025\_041\_1-DE

Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 16 juin 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

**PRESENTS (19)** : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Françoise DELAMONTAGNE, Jean-Christophe CHASTANG, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Marcel DATIN.

**Absents ayant donné pouvoir (4)** : Nathalie DUCROS pouvoir à Françoise DELAMONTAGNE, Fabrice GIRAUDEAU pouvoir à Daniel IMBERT, Adrien CHAPIGNAC pouvoir à Christophe LAVIGNE, Isabelle LEO pouvoir à Florence CHAREYRON.

**Absents (3)**: Emilien TERRAS, Cécile MVOGO, Sandrine POGGI.  
Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 6 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 26**

**DEL-2025-041) CONVENTION D'ETUDE ET DE VEILLE AVEC VALENCE ROMANS AGGLO ET EPORA**

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés collectivités locales,

**Vu** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

**Vu** la loi SRU du 13 décembre 2020,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et ses articles L221-1, L22-2 et L300-1

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L1617-2 et suivants,

Madame le Maire expose :

La commune, carencée en logements locatifs sociaux, a signé avec l'Etat, Valence Romans Agglo et 8 communes du territoire un contrat de mixité sociale pour la période triennale 2023 – 2025 au cours de laquelle elle doit construire 74 logements locatifs sociaux.

Par délibération n° 2021-010 du 9 février 2021, le Conseil avait approuvé une convention d'étude et de veille foncière avec EPORA, afin de rechercher des gisements pouvant déclencher d'éventuelles opérations de production de logements. Cette convention arrive à échéance le 31 aout 2025.

Madame le Maire propose de signer une nouvelle convention, de veille et de stratégie, par laquelle EPORA peut accompagner la commune en vue de déterminer les périmètres géographiques communaux sur lesquels des projets d'aménagement d'initiative publique pourront être envisagés, d'en étudier les potentiels de développement urbains et d'aménagement au travers d'études foncières et pré-opérationnelles, et de définir conjointement la solution de portage foncier la mieux adaptée au sein de l'offre de l'EPORA.

Le modèle de convention est joint au projet de délibération.

**Après en avoir délibéré**  
**Le conseil Municipal décide à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 25/06/2025

Berger  
Levaillant

ID : 026-212601249-20250623-DEL\_2025\_041\_1-DE

- **D'APPROUVER** le projet de convention
- **D'AUTORISER** le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ETOILE SUR RHONE  
Le 23 juin 2025  
Le Maire

Françoise CHAZAL

